

LE POLITTIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 46 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ANGLETERRE. — LONDRES, 21 SEPTEMBRE.

Les lettres particulières de Lisbonne s'accordent à dire que c'est avec la plus grande répugnance que la reine a adopté la constitution de 1826. Le nouveau ministre des finances, M. Sa da Bandeira, qui était l'intermédiaire entre les troupes (c'est-à-dire les simples soldats, non les officiers) et la reine, avait reçu des premiers l'injonction d'exiger de dona Maria qu'elle signât sur-le-champ la proclamation de la constitution. Les militaires, réunis devant la place de Necessidades, ayant déclaré qu'ils auraient recours à la violence si on ne leur remettait pas sans délai la pièce en question, M. Sa se hâta de la leur apporter; l'encre de la signature de la reine était encore fraîche. Il montra le document à ceux qui se trouvaient au premier rang, et les autres se pressaient derrière ceux-ci pour voir la pièce. Alors une conversation s'engagea sur la question de savoir si l'on devait envoyer aux autres troupes une copie de cette proclamation ou l'original même. Les soldats finirent par exiger l'original. Un d'entr'eux proposa de jeter un peu de sable sur la signature royale pour qu'elle ne s'effaçât pas; cela fut fait, et un militaire prit la proclamation et la mit dans la poche de sa jaquette, et la porta au lieu où elle devait être lue publiquement.

— Un journal public le menu du souper de la fête musicale de Manchester : 2000 tourtes de tondou de veau; 2000 sandwiches, 500 livres de raisin, 65 pommes de pin, 25 boisseaux de prunes, de pommes et de poires, 65 pièces montées, 250 quarts de gelées et de crèmes, 200 quarts de glaces, 200 plats de pâtisserie, 58 de biscuits de Savoie, 2 muids de vin de Sherry, 2 muids de Porto et 60 muids de Négus, sorte de boisson composée avec du vin, de l'eau, du sucre et du jus de citron.

(Standard.)
— M^{lle} de Bériot est encore confinée dans son lit qu'elle n'a pas quitté depuis le commencement de sa maladie. Vendredi dernier, M. de Bériot était tellement alarmé qu'il a envoyé de Londres le médecin de madame, M. Bellouini, qui est arrivé dimanche à Manchester. Ce ne fut que mardi qu'elle put être placée pour quelques moments dans un fauteuil jusqu'à ce que son lit fut refait. Cet effort l'a beaucoup fatiguée. Elle a cependant passé une meilleure nuit; la fièvre ayant beaucoup diminué. Quelque soit l'issue de sa maladie elle ne pourra chanter de long-temps.

FRANCE. — PARIS, 23 SEPTEMBRE.

Le général Evain, ancien ministre de la guerre en Belgique, est arrivé à Paris et occupe un hôtel rue Monthabor. Il a été reçu hier par le roi.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On a reçu aujourd'hui des nouvelles de Madrid en date du 17. Les progrès simultanés de la révolution et de la cause carliste y inspiraient une vive inquiétude, et le ministère lui-même pensait à s'éloigner de la capitale avec les deux Reines, pour échapper à un coup de main hardi qu'il n'a cessé de redouter, depuis la dernière incursion de Gomez dans la Castille.

Un décret du 16, que nous donnons plus bas, met sous le séquestre les biens de tous les Espagnols absents de leur domicile sans cause légitime et sans autorisation. C'est un commencement de législation révolutionnaire contre les émigrés.

SOUVENIRS DE VOYAGE.

L'HERBORISATION.

Ille de Ténériffe, située au centre de l'archipel des Fortunées, s'élève du sein de l'Océan comme une immense pyramide. A partir des rochers qui bordent la côte, on peut, en remontant les gradins de cette montagne colossale, passer en quelques heures par tous les climats du globe. Le long du littoral, c'est la température de l'Afrique, avec son atmosphère de feu; à trois cents toises plus haut, l'air est continuellement rafraîchi par les vapeurs qui se condensent au-dessus des forêts de lauriers. Lorsqu'on arrive dans cette verte région, on se croirait transporté de la zone torride dans la zone tempérée; le soleil, que voile une brume épaisse, perd peu à peu de son intensité, et cesse de tourmenter une végétation qui se montre alors dans toute sa magnificence, et offre tout à coup l'image du printemps. On ne quitte qu'à regret d'aussi beaux ombrages, ces vieux arbres couverts de mousse, ces masses d'ondoyantes fougères, ces sources limpides et leurs joies ruisseaux. La tranquillité dont on jouit sous ces bocages, leur agréable fraîcheur, l'air vivifiant qu'on y respire, tout y procure un ravissant bien-être. Mais dès qu'on a franchi la région des bois, le pays change encore d'aspect et les sensations ne sont plus les mêmes. A mesure qu'on s'élève davantage, les forêts disparaissent sous le rideau de nuages qui les enveloppe, la sécheresse remplace l'humidité; le jour, le chaleur est étouffante; la nuit on sent pénétrer le froid par tous les pores, et son impression est plus vive peut-être que sur les plus hautes cimes de nos Alpes.

Cependant il est au-dessus des forêts, des sites privilégiés où la nature se montre moins ingrate; *Villaflore* est de ce nombre. Le bourg de *Chasna*, chef-lieu de ce district, est situé sur la bande méridionale de l'île, à plus de quatre mille pieds au-dessus du niveau de la mer. A cette élévation, les figuiers d'Inde, les palmiers, les bananiers, et toutes les plantes d'Afrique qui croissent sur la côte, ont entièrement disparu; la végétation prend des formes plus européennes; c'est un paysage des Pyrénées avec ses bois et ses cultures. Le morne du *Somberto* rappelle le *Marboré*; comme lui, il s'arron-

grés. Cette mesure ne produira que de bien faibles ressources; mais il n'y a nul doute que M. Mendizabal n'ait voulu par là donner aux sociétés secrètes qui tyrannisent le gouvernement, un gage de ses intentions et une preuve d'énergie qui désarme son nouvel adversaire, M. Olozaga.

Les dernières lettres de Valence annonçaient que les carlistes, au nombre de quelques mille hommes, étaient sous les murs de cette place.

— On lit dans la correspondance ordinaire :

Madrid, 17 septembre.

« Les progrès récents de Gomez, qui vient d'opérer sa jonction avec Quilez, le Serrador, Esperansa, l'Arcipreste de Moya, Forcadell et plusieurs autres chefs; cette réunion, qui porte le chiffre de l'effectif des troupes carlistes dans le royaume de Valence à 17,000 hommes d'infanterie et 1000 chevaux; enfin l'entrée de Gomez à Utiel (entre Requena et Cuenca) le 10, ont provoqué toute la sollicitude du gouvernement. En vertu d'un décret publié par la *Gazette* de ce jour, le marquis de Rodil, ministre de la guerre, investi du commandement des troupes du Bas-Aragon et de Valence, est parti cette nuit pour Guadalajara à la tête d'une partie de la garnison.

« On assure que des troubles de la nature la plus grave ont éclaté à Grenade. La population, divisée en deux fractions hostiles, proférât les menaces les plus atroces, on n'entendait retentir de toutes parts que les cris de *meura Quiroga!* ou *meura Bazo!* Le gouvernement n'a pas encore reçu des détails sur cette malheureuse tendance des esprits dans cette ville.

— On lit dans le *Moniteur* :

Le gouvernement a reçu de Bayonne la dépêche suivante : « Gomez, réuni à d'autres bandes, est entré à Requena le 11, et s'est dirigé sur Utiel. Il est en communication avec Cabrera et Quilez.

« Le brigadier Alaix est sorti de Cuenca pour l'observer. D'autres troupes se réunissent à Guadalajara. Le général Orca a envoyé dans le Bas-Aragon deux brigades pour agir contre lui, et le général Lebeau a dû envoyer des troupes sur l'Ebre pour garder les passages. Rodil n'était pas parti le 18 au matin.

On a reçu de Perpignan la dépêche suivante :

« Le 15, Gomez ayant opéré sa jonction avec les bandes d'Aragon et de Valence, avait 15,000 hommes à Utiel et son avant garde à neuf lieues de Valence. Il tient tête à l'armée du centre.

« On écrit de Barcelonne, du 30, que le général Aldama s'est rendu de Taragone à Lérida pour protéger les districts menacés par Maroto. On croit que ce général va être destitué de son commandement. Les généraux Palarea et Bresson sont destitués pour avoir proclamé la constitution avec trop peu de zèle.

« Madrid est au pouvoir des anarchistes et de la populace. L'indiscipline augmente tous les jours dans l'armée. « Mina a été transporté mourant, le 18, de Badelona à Gracia, pour changer d'air. »

Le *National* fait les observations suivantes sur la baisse qui se manifeste à la bourse depuis quelques jours :

Cette baisse ne saurait être attribuée à aucune cause politique, proprement dite; les révolutions d'Espagne et de Portugal n'avaient que faiblement modifié les cours; elles

n'ont guère réagi que sur les fonds de ces deux pays. Le mouvement qu'a éprouvé la bourse de Paris hier est communiqué par la bourse de Londres, et c'est ce qui le rend d'autant plus grave. Tout le monde sait que la banque d'Angleterre a, par une décision récente, porté le taux de son escompte de 4 à 5 pour 100, et comme les transactions de commerçant à commerçant sont toujours à un taux plus élevé, il en est résulté que l'escompte à Londres s'est élevé à 6 p. c., c'est-à-dire qu'il a doublé en quelques mois.

Cette décision de la banque d'Angleterre a donné lieu à de longs et savants commentaires : les uns ont passé les mers et présenté la révolution qui s'opère dans le système monétaire de l'Amérique comme la cause déterminante; les autres dissertent habilement sur l'état des changes et les craintes qu'éprouvent les capitalistes anglais de voir l'exportation du numéraire s'augmenter, et la banque se trouver dans l'embarras pour rembourser ses billets. Il y a certainement de l'exagération dans l'appréciation de ces différents motifs. Les directeurs de la Banque d'Angleterre ont redouté une crise commerciale toute semblable à celles dont la place de Londres a été si souvent le théâtre; ils ont dès lors songé à restreindre les escomptes, et en même temps à les rendre plus favorables à l'établissement qu'ils dirigent.

Ce furent les spéculations insensées, les engagements téméraires contractés avec les états de l'Amérique espagnole, qui produisirent la crise de 1825. Nous craignons bien que ce soient les énormes spéculations entreprises sur les chemins de fer qui produisent les embarras de la situation actuelle. Mais comme, en définitive, cela peut se réduire à quelques tentatives avortées, et que les sommes versées ou promises ne féconderont pas un autre sol que le sol anglais, les résultats de cette perturbation passagère sont bien moins à craindre, et si d'autres événements politiques ne viennent apporter de dangereuses complications, il est fort douteux que la place de Paris et le commerce français s'en ressentent autrement que par cette gêne passagère que les embarras d'une place ne manquent jamais de faire retomber sur toutes les autres, en vertu de cette étroite solidarité qui existe entre les différents centres du commerce européen.

La baisse qui se fait sentir depuis quelque temps sur tous les fonds étrangers devait nécessairement amener un contre coup sur les fonds français. Cette réaction était tellement prévue; les causes en sont si évidentes pour ceux qui possèdent quelques notions financières, que jusqu'ici l'idée n'était venue à personne de trouver là un argument politique et de s'en armer contre le ministère.

Il y a quinze jours à peu près que le nouveau cabinet s'est formé; il y en a plus de vingt que la Banque d'Angleterre a, comme chacun sait, élevé à 5 pour 100 son escompte, que quelque temps auparavant elle avait porté de 4 à 4 1/2.

A moins qu'on n'ose dire que le ministère du 6 septembre est responsable de ce fait, nous défions qu'on attribue sérieusement à son apparition la dépréciation momentanée de nos effets publics.

Le journal dont nous parlons connaît aussi bien que nous la cause de cette résolution de la Banque d'Angleterre; il en connaît la portée, les conséquences, il sait que les grands travaux industriels entrepris en Angleterre et aux Etats-Unis ont absorbé d'immenses capitaux, qu'il a fallu recourir au crédit, et que la Banque, voyant augmenter ses escomptes

notre cicerone, l'origine du nom de *Villaflore*, que les soldats de Lugo voulurent imposer à cette vallée après la triste aventure de leur capitaine; mais il paraît que l'ancienne domination de *Chasna* a prévalu. Quant à moi, j'ai cru devoir instituer une messe pour le repos de l'âme du pauvre Braconotte; puisse-t-il avoir recouvré la hauteur tranquille d'esprit et de cœur qu'il perdit ici bas! Par respect pour la mémoire du défunt, nous ne contestâmes pas cette bizarre étymologie; la fin malheureuse du capitaine paraissait affecter vivement le curé, nous lui fîmes bon marché de son histoire.

Voulant mettre à profit le restant de la journée, nous nous remîmes en route pour explorer les crêtes qui avoisinent le *Somberto*, et dont les moins élevées conservent encore une attitude de plus de huit mille cinq cents pieds. La végétation de ces gazons nains n'offre pas, comme dans nos contrées alpines, ces gazons naturels qui se couvrent de fleurs après la fonte des neiges; l'hiver, sur ces montagnes, est de courte durée; pendant presque toute l'année un soleil brûlant y maintient une haute température. Les nuages, arrêtés dans la zone inférieure, ne montent que rarement jusqu'à cette région, où le sol est ordinairement sec et aride. Les plantes qui peuvent s'accommoder de ces conditions d'existence sont peu nombreuses, mais la plupart de celles que nous trouvâmes n'avaient jamais été recueillies avant nous, et valaient bien la peine d'aller les chercher si haut. Le curé prenait part à toutes nos joies, et rivalisait d'ardeur pour accroître nos conquêtes. Malheureusement son gros ventre et ses petites jambes ne répondaient pas toujours à ses desirs; avec ses proportions anti-botaniques, se baisser, gravir de rocher en rocher, était pour lui une grande affaire. Sans cet inconvénient, l'aimable science eût compté peut-être un nouveau disciple.

Nous suivions depuis un heure le chemin de la *Cumbre*, en longeant les précipices qui le bordent, quand nous nous trouvâmes arrêtés tout-à-coup par un obstacle difficile à franchir. Le pic *d'Atmendro* se dressait devant nous comme une grande ruine; son sommet était inaccessible, il nous fallait donc tourner sa base. A droite, le roc s'avantait en saillie, et l'on pouvait à tout hasard passer sur

et diminuer sa réserve, a pris sagement le parti d'escompter à un taux plus élevé.

Dira-t-on qu'un tel fait pouvait rester sans influence sur les places du continent? Sans doute la France est assez heureuse pour être demeurée étrangère à toute spéculation hasardee, elle est à l'abri de toute crise; mais nous ne pouvons pas faire que, lorsque tous les fonds des Etats voisins sont en baisse, les nôtres seuls aient le privilège de rester stationnaire.

Ils ont résisté d'abord pendant plusieurs jours; mais lorsqu'on a vu des fonds presque toujours immobiles éprouver une baisse considérable, lorsqu'on a vu les Deux et demi pour 100 hollandais tomber de 55 à 51 fr.; le Trois pour 100 consolidé anglais, de 91 1/4 à 88 3/4, il était impossible que le Cinq et le Trois pour 100 français ne dussent pas fléchir à leur tour.

Ainsi de deux choses l'une: ou il faut imputer au cabinet du 6 septembre l'escompte en Angleterre, il faut prouver que c'est son entrée aux affaires qui a causé une baisse de 2 et demi pour 100 sur les fonds anglais, et fait tomber de 4 les cours hollandais, ou il faut renoncer à faire croire aux gens de bonne foi qu'une seule centime de baisse sur nos fonds soit à l'adresse du ministère.

BELGIQUE.

BRUXELLES LE 25 SEPTEMBRE.

LÉOPOLD, roi des Belges, A tous présents et à venir, salut. Vu la requête du commerce d'Anvers, en date du 10 de ce mois, adressée à notre ministre des finances, tendant à obtenir l'ouverture du bureau d'Overoet au transit; Vu le rapport du directeur des contributions, cadastre, douanes et accises de la province de Liège, en date du 17 septembre courant, sur l'objet de cette demande; Sur la proposition de notre ministre des finances, Nous avons arrêté et arrêtons: Par addition à notre arrêté du 18 juin dernier (Bulletin officiel, n° 35), le bureau d'Overoet est ouvert au transit, ainsi qu'il est désigné, comme suit:

Table with columns: BUREAU par lequel est autorisée, ROUTE A SUIVRE, PROVINCE DE LIÈGE. Rows include Overoet and La route d'Eupen à Verviers par Overoet.

Notre ministre des finances est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au Bulletin officiel. Donné à Laeken, le 23 septembre 1836.

LÉOPOLD. Par le Roi: le ministre des finances, E. D'HAUW.

Le plus beau temps a favorisé le second jour de nos fêtes de septembre.

A huit heures, les différentes sociétés des tirs à l'arc, à l'arbalète, à l'arquebuse, etc., se sont rendues à l'Allée-Verte, et sont entrées en ville. Elles étaient réunies à l'hôtel-de-ville à dix heures du matin. La commission les a passées successivement en revue, puis elles sont entrées dans la cour de l'hôtel-de-ville. M. le bourgmestre de Bruxelles, président de la commission, a remis les médailles, à l'effigie du roi, comme suit:

Tir à la perche. — Prix de la plus belle tenne: pour les villes, à la société royale de St-Sébastien, à Termonde; pour les campagnes, à la société de Ste-Cécile et St-Antoine, à Merchtem.

Même tir. — Prix d'éloignement: Pour les villes, à la société de St-Sébastien et St-Croix, à Bruges; pour les campagnes, à la société de St-Michel, à Patinage.

Tir au berceau. — Prix d'éloignement: pour les villes, à

cette dangereuse corniche pour gagner le revers septentrional de la montagne, dont les anfractuosités nous promettaient d'autres plantes; à gauche, au contraire, s'offrait un sentier facile; mais, de ce côté, nous n'apercevions pas l'ombre de végétation. Notre choix était fait d'avance, et pourtant une considération nous arrêtait: c'était notre curé que nous n'osions aventurer par les escarpements du nord; un pied posé à faux pouvait l'entraîner dans un abîme dont nous ne mesurions qu'en tremblant l'immense profondeur. Nous lui conseillâmes de nous faire les honneurs de la droite, et de prendre la gauche pour nous rejoindre ensuite dans un ravin qu'on nous avait indiqué plus loin. Il ne fut pas de notre avis, et passa tranquillement à l'aide de nos guides. Je l'avoue franchement, c'était risquer ce brave homme. Quand je le vis prêt à perdre l'équilibre, et tâtonnant les saillies du rocher pour chercher un point d'appui, jeus un moment d'effroi dont le seul souverain me glace encore le cœur.

Notre espoir ne fut pas trompé; après avoir franchi ce mauvais pas, nous trouvâmes sur les cimes adjacentes plusieurs plantes jusqu'alors ignorées des botanistes. Non loin de là, un rosier était ses fleurs couleur de pourpre; mon compagnon, qui venait de l'apercevoir, me le montrait en répétant ces vers du Tasse:

Del mira (egli canto) spuntar la rosa Dal verde suo modesta e verginella; Che mezzo aperta ancora, e mezzo ascosa; Quanto si nostra men. tanto è piu bella!

Cette réminiscence poétique en amena une autre: je me souvins que le Tasse avait placé le palais d'Armide dans les îles Fortunées, et bel arbuste sur lequel s'arrêtaient alors mes pensées. Je me plaisais à la destruction des jardins de l'enchanteresse? Je me plaisais à le croire. Un autre passage du poète aux brillantes fictions me confirmait l'existence des rosiers dans ces lieux, qu'un pouvoir magique transforma jadis en un séjour de volupté, et qui n'offraient plus à mes yeux qu'une affreuse solitude.

La rose, accoutumée à de plus doux climats, S'étonne de fleurir au milieu des climats, La violette même et modeste et timide

la société de St-Sébastien, à St-Trond; pour les campagnes; à la société de l'Union, à Belcele.

Tir à l'arquebuse. — Prix d'éloignement, à la société de St-Hubert, à Nessonvaux.

Les prix des sociétés les plus nombreuses ont été adjugés pour le Tir à la Perche. — Pour les villes: à la société de St-Sébastien, à Hal; pour les communes: à la société des Francs-Archers, de Braine-Lalleud.

Pour le Tir à l'Arquebuse: A la société des Carabiniers, de Mons.

Les sociétés qui ont obtenu des médailles, peuvent se présenter chez M. le ministre de l'intérieur, pour faire graver le nom de leurs villes ou communes.

COURSES DE CHEVAUX.

L'incertitude du temps, la crainte de la pluie a fait qu'il y avait beaucoup moins de monde qu'on n'aurait pu le supposer d'après le nombre des courses et des chevaux destinés à concourir.

LL. MM. le roi et la reine venues à midi, à l'ouverture des courses, y sont restées jusqu'à 4 heures 1/2.

Le jury se composait de MM. le comte G. de Lannoy, vice-président de la Société des courses, président; prince de Ligne, comte Cornelissen, général Buzen, chevalier de Rouillé, de Lousada et de Sorlus.

La première course, entre des chevaux nés et élevés sur le continent, avait attiré un redoutable concurrent, Miss Kelly, appartenant au comte de Blangy, qui vient de gagner à Paris le prix royal. Le prix était une coupe en vermeil de la valeur de 2,000 fr. Ont concouru: Miss Kelly, au comte de Blangy; Irmanzul, à lord Seymour; Erivan et Delpin, au comte Duval de Beaulieu. — A la première épreuve, les chevaux sont arrivés dans l'ordre suivant: Miss Kelly, Irmanzul, Erivan, Delpin. Ces deux derniers ayant été retirés, il n'est resté que Miss Kelly et Irmanzul. C'est la première qui l'a emporté et à qui le prix a été décerné.

Pour la poule le prix de 600 fr. était augmenté de 150 fr. à fournir par chaque concurrent. Trois chevaux se sont présentés: Soldier, à M. Bryau; Flight, à M. le colonel Hottin; Repentance, à M. Prosper Spitaels. Flight a gagné le prix en arrivant le premier aux deux épreuves.

Une coupe en vermeil était le prix de la Reine, offert par S. M., et à disputer par des chevaux indigènes. Six chevaux étaient inscrits; deux, Phanor au comte de Bocarmé, et Joung Aaron, à M. Daley, se sont retirés. Il s'est présenté dans l'arène: Fenella, à M. Daroy de Blicquy; Sophie, à M. Simonis de Barbanson; Coriolan, à M. Hugues, et Erivan, à M. le comte Daval de Beaulieu. Erivan, qui avait déjà couru contre Miss Kelly est arrivé le premier aux deux épreuves, et a gagné le prix que M. le comte Daval de Beaulieu est allé recevoir des mains de S. A. le prince de Saxe-Cobourg.

Une dernière course, dite d'amateurs, a eu lieu pour disputer le prix des dames consistant en une coupe en vermeil. Les chevaux devaient être montés par leurs propriétaires ou par leurs amis et non par les jockeys. Cinq chevaux et leurs cavaliers se sont présentés: Chamois, au comte de Bocarmé; Hirondele, au comte Paul de Lannoy; Fergus, au comte de Hamal, Delpin, au comte Daval de Beaulieu, et Red Rover, à M. Simonis de Barbanson. A la première épreuve, consistant en un seul tour, ils sont arrivés dans l'ordre dans lequel nous venons de les indiquer. Mais Chamois ayant couru trois ou quatre fois en Angleterre, il a dû se retirer aux termes du règlement qui exclut des courses d'amateurs, tout cheval ayant concouru ailleurs. Hirondele a donc été considérée comme étant arrivée la première: A la seconde épreuve Fergus l'ayant emporté, il a fallu procéder à une troisième dans laquelle Fergus a encore une fois été vainqueur. M. le comte de Hamal a reçu le prix des mains du prince de Saxe-Cobourg.

Les courses ont fini à 5 heures 1/4.

BANQUET DES ARTISTES. — Au temple des Augustins.

Cette fête destinée à solenniser l'exposition des Beaux-Arts, ouverte en ce moment à Bruxelles, a eu lieu avant-hier soir, comme on l'avait annoncé.

Près de deux cents convives se trouvaient réunis autour des tables dressées dans la grande nef de l'ancienne église des Augustins. Cette réunion offrait le coup-d'œil le plus remar-

Exhale ses parfums, tant la puissante Armide A voulu de son art déployer l'appareil.

Le chantre de la Jérusalem ne nomme, il est vrai, que la rose et le lys; la violette est une licence du traducteur; mais cette petite variante est d'autant plus pardonnable, que la modeste plante croit aussi dans ces environs. M. de Lormian, qui la devina par l'instinct, aurait dû réclamer la priorité sur les botanistes qui l'ont décrite après lui. Quant au bel arbuste, plein de respect pour l'autorité de Torquato, je me promis de l'appeler rosier d'Armide. Cette dénomination déplaira peut-être à ceux de mes confrères qui n'ont pas l'humeur poétique, me disais-je en coupant quelques tiges de rosier; j'en suis fâché, mais j'y tiens. La poésie et la science des fleurs peuvent marcher ensemble et se donner la main. Depuis la rose berberifolia jusqu'à la fameuse rose pompon que Thore et Redouté ont métamorphosée en rosa pomponia, je ne vois qu'une insipide kiriele de noms que notre langue se refuse de prononcer. D'abord, les roses woodsii, kingstoniana, kerukeusiana, thumbergiana, voffgiana, portenschlagiana, et tout le sérail des rosiana. Je le demande de bonne foi, ne croirait-on pas entendre des paroles cabalistiques, et ne doit-on pas mettre à l'index une pareille nomenclature! Après tant de noms barbaquement botaniques, qu'il me soit permis au moins d'en créer un plus harmonieux.

J'en étais là de mes réflexions sur les roses, lorsque le curé vint les interrompre pour me faire admirer un oiseau au plumage d'azur qui voltigeait sur les buissons du voisinage. Ce n'était pas l'oiseau du Tasse qui charmait par ses chants d'amour: triste et solitaire, le Fringille du Teyde fait entendre des cris plaintifs. Il habite cette région dévastée qui n'a conservé des jardins d'Armide que quelques plantes sauvages, se cache parmi les genets, se nourrit de leurs graines; et l'hiver, lorsque la neige s'amoncelle sur ses hautes cimes, il se réfugie avec sa compagne dans les vergers de Villafior. Ce fut là que pour le bien de la science, et peu de jours après notre herbivisation, je détruisis impitoyablement un de ces couples chéris, Pauvres oiseaux!

Que m'avaient-ils fait? Nulle offense.

quable. Elle était présidée par Mr. de Beaufort, invité avec tous les autres membres de la commission du salon, à vouloir bien honorer le banquet de leur présence. Les artistes peintres étrangers, présents à Bruxelles avaient aussi été invités. Il se trouvait parmi eux plusieurs peintres de Paris et deux peintres anglais.

L'église était encore décorée des tentures et drapeaux aux couleurs nationales, ayant servi à des fêtes antérieures. On avait ajouté seulement des écussons, portant les noms des anciens peintres et sculpteurs, les plus célèbres, de tous les pays.

La musique des guides avait été mise à la disposition des organisateurs du banquet, par M. le colonel du régiment. Elle occupait l'ancien jubé du temple.

Le banquet a commencé à six heures et ne s'est terminé qu'à neuf heures et demie.

Parmi les toast, on a remarqué le toast, au Roi protecteur des beaux arts, porté par M. de Beaufort, président du banquet.

Le toast au glorieux anniversaire de septembre, par M. Liets, membre de la Chambre des Représentants.

Après ce toast, on a demandé le chant de la Brabançonne M. Campenhout, qui était présent, l'a chanté avec verve. Le refrain était répété en chœur par tous les convives.

Des toast: à la reine et au prince royal, par M. Coghén, membre de la chambre des représentants; aux artistes étrangers par M. de Keyzar; aux artistes belges, par M. Delafaille, directeur des beaux-arts au ministère de l'intérieur, ont été successivement portés et vivement applaudis.

La musique des guides les entremêlait de morceaux divers, exécutés avec le talent qu'on lui connaît.

La Marsillaise unie à la Brabançonne, et le chant national des Anglais étaient parmi ces airs. Ils ont été vivement applaudis et redemandés à plusieurs reprises.

M. Bernard, directeur du Théâtre Royal, a chanté des couplets qu'il avait composés pour cette fête.

La cordialité la plus touchante n'a cessé de régner pendant toute la fête. Le plus grand nombre de nos artistes distingués d'Anvers, de Bruxelles, y assistaient, entr'autres MM. Guefs et de Keyzar. On a remarqué l'absence de MM. Wappers, Leys et Mathieu. M. Gallait n'a pas pu y assister, étant allé voir sa famille à Tournay.

CONGRÈS MÉDICAL DE BELGIQUE.

Séance du 24 septembre. — Dans cette séance, le congrès s'est occupé de la discussion des questions proposées par la commission permanente, MM. Seutin, Fromont, A. Max, fils, et de Roubaix ont exposé tous les avantages de l'appareil inamovible, pour le traitement des fractures, renouvelé par le baron Larrey et perfectionné par M. le docteur Seutin. D'autres questions de pratique ont été discutées.

Un membre a proposé que le congrès émit le vœu qu'il fut créé à Bruxelles une académie royale de médecine, sur le même plan que celle de Paris.

Un autre membre, M. le docteur Joly, a présenté le plan d'une association médicale belge, destinée à fonder une caisse de pensions pour les médecins infirmes, leurs veuves et orphelins, et pouvant contribuer efficacement à réprimer le charlatanisme en Belgique.

M. le docteur Daumerie a proposé que le congrès émit le vœu de voir le gouvernement prendre en considération l'état actuel de la pharmacie et la position des pharmaciens, et limiter, à l'avenir, le nombre des officines dans la proportion d'un établissement sur quatre mille habitants.

Ces propositions ont été prises en considération et renvoyées à diverses commissions.

Les séances du congrès ont lieu tous les jours, à midi, à la salle gothique de l'hôtel-de-ville. Dans la séance du 25, on s'occupera de la discussion des questions proposées et de la nomination de la commission permanente chargée des travaux pendant l'intervalle de la session actuelle à la session de l'année suivante.

S. M. le roi partira demain pour se rendre au camp de Beverloo.

Une lettre de Liège nous apprend que l'établissement de M. Cockerill à Serring manque d'ouvriers. Nous croyons savoir qu'il en est de même dans les manufactures de Gand et Verviers. Les publicistes qui, dans les meetings de Bruxelles, crient misère au peuple, feraient bien de leur

Quand je les regarde aujourd'hui raides, la peau tendue, les yeux immobiles, je voudrais les ramener pour les rendre à ces climats où je les vis alors plein de sentiment de leur vitalité et si heureux de leur existence.

Notre exploration touchait à sa fin; le soleil ne nous éclairait plus lorsque nous arrivâmes dans les gorges du Tasse, où nous devions retrouver notre fidèle Marco. En effet, nous ne tardâmes pas à l'entendre; il fredonnait une ronde de son pays, mais au tremblement de sa voix, je compris le motif de sa chanson. Marco m'était connu de vieille date, j'avais vu le pauvre garçon s'effrayer de son ombre, et dans cet instant il chantait de peur. L'obscurité croissante, le cri des boues qui retentissait dans la montagne et venait se mêler au bruit du vent, tout se réunissait dans ces lieux déserts pour accroître sa terreur panique. Aussi, quand tout d'un coup, et sans qu'il s'y attendit, les silllements de nos guides vinrent frapper ses oreilles, il nous avoua qu'il s'était senti défaillir. Néanmoins, la joie de retourner au village le ramena peu à peu, il sella nos montures, se chargea de nos boîtes, et, dans la crainte de rester seul en arrière, il marcha gravement devant nous en éclaircur.

Il nous restait plusieurs ravins à traverser avant d'arriver au gîte, et déjà il était nuit close; mais nous avions foi en nos mules, qui flairaient la route et cheminaient sans broncher. Pourtant, en pénétrant dans la forêt de pins qui cernait la vallée, l'obscurité devint si qu'il fallut s'arrêter. Les guides parvinrent, non sans peine, à d'un vieux tronc un faisceau de bois résineux, et bientôt le feu de nos torches vint répandre une vive clarté autour de notre caravan. Alors la scène s'anima de plus belle; Marco, radieux, entonna le Tu Pataha, et toute la troupe fit chorus au joyeux refrain des islenos. Il me semble les entendre encore.

Tu Palaha, Palomita mia, Tu Palaha, Que ya viene el dia!

Neuf heures sonnaient au presbytère lorsque nous entrâmes à Chasna; nous laissâmes le curé à sa porte, et regagnâmes le manoir hospitalier, très-satisfaits de notre journée. (Chrou. de Paris.)

apprendre qu'ils ont la certitude de trouver dans nos villes de fabriques un travail honnête, en supposant qu'ils ne le puissent trouver à Bruxelles, ce qui nous paraît plus que douteux. (L'Éclair.)

LIÈGE, LE 26 SEPTEMBRE.

Le procès-verbal de la réunion préparatoire d'hier pour les élections provinciales ne nous est point parvenu.

L'assemblée était encore plus nombreuse que mercredi dernier. Elle comptait plus de 320 votans.

La question de savoir si l'on pouvait borner les choix de l'assemblée aux six personnes qui avaient obtenu le plus de voix à la dernière réunion, a été d'abord agitée.

La majorité a décidé qu'on se bornerait à un scrutin de ballottage. La raison de cette détermination a été principalement qu'un nouveau scrutin général entraînerait une perte de temps considérable. Ainsi il aurait fallu faire résoudre d'abord par l'assemblée la question de savoir si les candidats seraient nommés à la majorité relative, et dans ce cas, ne pouvait-on pas craindre que les votes ne s'éparpillassent sur un trop grand nombre de candidats. Si, au contraire, la majorité absolue était requise, on pouvait craindre aussi d'être forcé de procéder à un second scrutin, car il était possible que le premier n'amenât aucun résultat. Telles sont, nous a-t-il paru, les raisons qui ont prévalu dans la majorité.

On a donc procédé à un scrutin de ballottage entre MM. de Copis Méan, Scronx, échevin, Dereux, avocat, Elias, nég., Mockel, conseiller à la cour, Cloes, juge.

Les suffrages se sont ainsi répartis :

MM. Scronx, échevin	170 voix.
Cloes, juge	136
De Copis, baron	128
Mockel, conseiller à la cour	114
Elias, industriel	103
Dereux, avocat	91

Un certain nombre de personnes avaient persisté à porter M. Lombard, malgré la décision de l'assemblée, son nom se trouvait inscrit sur 106 bulletins.

Noas recevons à l'instant la pièce suivante :

Procès verbal de la deuxième assemblée préparatoire des électeurs de l'union libérale.

Le 25 septembre 1836, vers les dix heures du matin, les électeurs se sont réunis dans la salle de la Société d'Emulation.

L'assemblée est présidée par M. Mockel, conseiller à la cour, MM. Hennequin, conseiller communal, et Visschers, avocat, remplissent les fonctions de scrutateurs; M. Ledouble, receveur des droits de successions, fait fonctions de secrétaire.

Avant d'ouvrir le scrutin, on a agité la question de savoir s'il sera général et indéfini, ou si ce sera un scrutin de ballottage entre les six candidats qui ont obtenu le plus de voix à la dernière réunion; consultée sur cette question par le bureau, l'assemblée décide à une grande majorité, qu'il sera procédé à un scrutin de ballottage entre les six candidats qui ont obtenu le plus de suffrages.

Il y a 330 votans.

Les bulletins ayant été recueillis et dépouillés, les voix se sont réparties comme suit; savoir :

MM. Scronx, échevin	170 voix.
Cloes, juge	136
Baron de Copis	128
Mockel, conseiller à la cour	114
Elias, industriel	103
Dereux, avocat	91

Les trois premiers nommés sont proclamés candidats de l'Union Libérale.

Le président, MOCKEL.
Le secrétaire, LEDOUBLE.

Un vol fort audacieux a été commis pendant la nuit de vendredi 23 au samedi 24 de ce mois, au préjudice du sieur Péree, propriétaire du tir au pistolet établi rue Jofosse, en cette ville. On s'est introduit au moyen d'escalade d'un mur assez élevé du côté de la rue, dans le jardin, puis au moyen d'effraction d'un carreau de vitre dans le cabinet du sieur Péree, où l'on a soustrait, en brisant les meubles qui s'y trouvaient :

1. Environ deux cents francs en espèce; 2. une épingle en or garnie d'une pierre fine, bleu pâle, au centre d'un cercle formée de diamans; 3. une bague en or, dite chevalière, ciselée sur tout le contour et surmontée d'une pierre violette; 4. des effets d'habillemens consistant principalement en gilets de velours, satin de diverses nuances, chemises, foulards, une cravatte en satin noir avec pattes, et deux paires de bottes garnies à l'intérieur en rouge et en jaune.

Le voleur après avoir chaussé l'une des paires de bottes qui composaient son butin, a quitté ses propres bottes, vieilles, de petite mesure, et il les a jetées par-dessus les murs dans un jardin avoisinant, ainsi qu'un ciseau de menuisier qui avait servi à la préparation du crime.

La police s'est transportée immédiatement sur les lieux et s'est livrée à de nombreuses investigations, qui jusqu'à présent n'ont rien produit. Espérons qu'elle parviendra à découvrir les traces des auteurs de cette nouvelle et hardie attaque contre les propriétés.

Le *Moniteur* publie ce matin un arrêté qui r'ouvre le bureau de transit vers la Prusse, à Overoet, dont la suppression avait provoqué, de la part du gouvernement prussien, une mesure funeste au commerce de la Belgique avec la Prusse.

Par arrêts de la chambre des mises en accusations, sont renvoyés par devant les accises de la province d'Anvers. J.-H. De Meyer, âgé de 39 ans, courtier de navires, né Lillo, domicilié à Anvers; Verboom, ex-visiteur au port d'Anvers, fugitif ou latitant; Follet, idem, idem; F. N. B.

Hermans, âgé de 40 ans, né à Louvain, demeurant à Anvers, jusqu'en 1832, ex-visiteur, aujourd'hui négociant; J. B. J. Van Zetter, âgé de 35 ans, né à Anvers, actuellement domicilié à Paris, jusqu'en 1834, receveur à Berchem, tous prévenus de faux en écriture authentique et publique.

Anne Cath. De Coen, âgée de 27 ans, verdurière et Louis Vandeneynde, manoeuvre maçon, âgé de 40 ans, prévenus d'avoir à l'aide de fausses clés volé 200 francs, dans un coffre placé chez Claire Dekinder demeurant chez la première prévenue;

Charles B. Bonaing, âgé de 28 ans, soldat aux partisans et Ch. L. Lams, âgé de 29 ans, soldat au 3^e de ligne, prévenus de complicité dans un faux en écriture authentique et publique.

— On écrit de la Haye, 21 septembre :

Par suite de l'exposé fait au roi par le comte Schimmelpenninck, que l'état de sa santé l'empêche de continuer à remplir les fonctions de secrétaire d'état, le baron Van doorn, ministre de l'intérieur, a été, par arrêté de S. M. en date du 19 de ce mois, chargé *ad interim* des fonctions de secrétaire d'état, à dater du 22 de ce mois.

— La *Gazette de Commerce* de St-Petersbourg a publié d'intéressans détails sur un simple paysan russe qui vient d'offrir une nouvelle preuve de l'empêchement qu'il se rencontre souvent parmi les gens de cette classe pour la mécanique et les arts. Michel Vassilleff Fédotoff, âgé de vingt-cinq ans, né dans un village de Seltso (District de Ladoga), appartenant à madame la comtesse de Laval, est arrivé le 16 juillet dernier à St-Petersbourg dans un petit pyroscaphe, construit par lui-même, « mettant (ce sont ses propres paroles) sa confiance en Dieu, qui avait éclairé son esprit. » Dès l'âge le plus tendre, Fédotoff, qui a passé toute sa vie au village, montra les plus heureuses dispositions pour la mécanique; à douze ans, sa curiosité fut vivement excitée par le récit que lui fit son père des pyroscaphes qu'il avait vus à St-Petersbourg, mais dont il ne put obtenir d'autres explications, sinon que ces navires marchaient au moyen de roues mues par une machine semblable à une bouilloire à thé.

L'enfant se souvint aussitôt d'avoir vu une bouilloire chez le prêtre de la paroisse, et il y courut pour s'assurer de la manière dont la vapeur s'en échappait. Rentré chez son père, il se mit aussitôt à l'œuvre, et fabriqua avec un tonneau une espèce de bouilloire, dont il employa la vapeur à faire tourner les ailes d'un petit moulin à vent qu'il avait construit. A force d'observer les divers effets de la vapeur, de découvertes en découvertes, il parvint à lui faire produire un mouvement de rotation, et crut avoir trouvé le secret de la construction des pyroscaphes. Après la mort de son père, il vint à Saint-Petersbourg dans l'intention d'examiner le mécanisme intérieur de l'un de ces navires, mais on ne lui permit point, et il ne put en voir que l'extérieur. Il retourna à son village, et là, avec le secours d'un chaudronnier, il parvint à fabriquer lui-même la chaudière qui met en mouvement son petit bateau, dont le mécanisme est tout différent de celui des pyroscaphes perfectionnés, et dont la force est égale au tiers de celle d'un cheval.

THÉÂTRE.

UNE DAME DE L'EMPIRE, vaudeville de MM. Ancelot.

Cette pièce continue à obtenir beaucoup de succès sur notre scène; nous en dirons donc quelques mots. — Nous sommes aux premiers temps de l'Empire. L'étoile de Bonaparte s'élève radieuse sur la France. On célèbre par des fêtes le triomphe d'Austerlitz. La générale Madeline Gorju assiste à un bal chez la marquise de Vallombreuse, grande dame de l'émigration, qui, de retour à Paris, depuis quelque temps, s'est empressée d'ouvrir ses salons à tous les puissans du jour. Or, la générale a, autrefois, comme elle s'en vante elle-même, tenu une petite boutique au faubourg Antoine, et, sous ses nouveaux atours, elle a conservé le style, et, comme on dit, les grâces de l'état. On conçoit que la fière marquise est de tout cela grandement contrariée; elle surtout qui espérait pour son bal, une femme de l'ancienne cour. Cependant c'est bien pis, et le scandale est porté à son comble, lorsque la noble dame se voit enlever, par la jolie Mme. Gorju, l'homme dont elle espérait faire son époux, le jeune duc de Saverney qui au demeurant ne songeait guère à la vieille marquise. Mais quoi! qu'il en soit, l'Ariane du faubourg St. Germain éclate bientôt en aigre paroles contre Madeline Gorju. Heureusement que celle-ci en a, ma foi, bien vu d'autres, et elle vous rembarre comme il faut la Vallombreuse. L'impertinence aristocratique est forcée de baisser pavillon devant le propos plus incisif de la boutique. La vengeance est, dit-on, le plaisir des dieux et des dames. Aussi la marquise n'abandonne-t-elle point la partie; la générale a déclaré son cœur, elle lui rendra blessure pour blessure. M. Saverney aime Mlle. Louise de Ferrière. Quoique séduit un moment par la piquante générale, il n'a point cessé d'adorer cette Louise, triste et pâle figure cependant; je vous jure. Mme. de Vallombreuse ménage donc une entrevue aux deux amans, et vous savez que

L'on revient toujours, A ses premiers amours.

Il se trouve toutefois que Mlle. Louise de Ferrière est la fille de l'ancien commandant de Gorju, qu'il lui doit même une partie de sa haute fortune; aussi la générale se résout-elle d'assez bonne grâce à faire le bonheur de la fille du protecteur de son mari.

Il n'y a dans la pièce de M. Ancelot que deux personnages en saillie, c'est la marquise de Vallombreuse, et Mad. Gorju. Les ridicules aristocratiques de la première peuvent être vrais, mais quand à la seconde nous devons dire que c'est un caractère à part, une pure individualité. Je ne sais si les dames de l'empire avaient toutes les façons de l'ancienne cour, je ne voudrais pas l'assurer, mais si j'ouvre un almanach de 1810, à l'article *maison de l'empereur*, j'y trouve bientôt la preuve que la fleur de la noblesse monarchique, les plus brillans gentilshommes, avaient envié les antichambres de Buonaparte, où les Ségur, les Noailles, les Grammont, les Narbonne, et bien d'autres, avaient brigué l'honneur de porter une clef de chambellan. Je conclus de là que les grâces de l'OEIL de Bœuf n'étaient point tout-à-fait perdues pour St-Cloud et les Tuileries, qui d'ailleurs tout rayonnant de la gloire impériale pouvaient très bien s'en passer. On

sait aussi les magnifiques alliances des principaux lieutenants de Napoléon : des filles de ducs et de princes, et parmi les plus fières, n'avaient point dédaigné leur couche. — Ces réserves sont d'ailleurs assez inutiles. Tout le monde sait que si les manières et les propos d'une certaine marchale qu'il a plu à M. Ancelot de mettre en scène, jouissaient de quelque célébrité, c'était justement parce que tout cela était rare et étrange, dans cette haute position. Juger des *dames de l'Empire* par Madeline Gorju! Allons donc, mieux vaudrait encore juger les comtesses de Versailles par la Dubarry.

La pièce abonde en traits spirituels ou plaisans; car M. Ancelot a pris pour collaborateurs tous les discours de bons mots, tous les faiseurs de calembourgs de l'empire, depuis Brunet jusqu'à Talleyrand.

Mme. Josse est fort piquante sous les traits de Mme. Gorju. Elle a joué tout ce rôle avec beaucoup de vivacité et d'esprit. Mais il nous semble cependant qu'elle l'exagère un peu, et ce rôle est déjà trop chargé de lui-même. Madeline peut porter de temps à autre les mains à sa ceinture, mais, elle nous le dit, elle-même, elle voit de grandes dames, citées pour l'élégance de leurs manières, et la femme de Gorju a dû apprendre de la celle à Lannes, ou de quelqu'autre que l'on ne tient pas continuellement les poings sur les hanches. Mme. Josse avait eu, lors de la première représentation, un bon mouvement. C'était lorsqu'il lui arrivait de retomber dans les habitudes de la petite boutique du faubourg St Antoine, de reprendre aussitôt, un peu gauchement à la vérité, mais comme saisie d'une soudaine réflexion, les allures de grande dame qu'on a dû lui montrer. Cela était bien et le public avait saisi l'intention spirituelle de Mme. Josse.

LES DEUX REINES, musique de M. Monpou, paroles de MM. Soulié et Arnould.

Nous avons eu hier la première représentation de cet opéra. Voici en deux mots le canevas de l'ouvrage: La reine Christine lasse de trôner à l'âge de 26 ans, vient d'abdiquer. Elle voyage sous des habits d'homme, et ne craint pas de s'aventurer ainsi déguisée, sur le territoire danois. Elle est reconnue par le gouverneur d'Helsingor, qui veut la faire arrêter. Mais la reine de Danemarck, Marie, qui est jalouse de voir de près la célèbre souveraine de la Suède, s'est aussi déguisée, dans cette intention, en servante d'auberge, et elle sauve Christine du mauvais pas où celle-ci s'est imprudemment engagée. — Pour ne pas le céder en générosité à la reine Marie, Christine signe un traité dans lequel, à ce qu'il paraît, la Suède devra restituer au Danemarck deux provinces enlevées autrefois à ce dernier royaume. — C'est là du reste un acte diplomatique dont l'histoire ne parle guère.

Le dialogue de MM. Soulié et Arnould est très-spirituel, je vous en avertis; car Mmes. St-Ange et Depoix ne l'ont point fait ressortir hier. Ainsi, par exemple, quand les deux reines se sont reconnues, elles devraient bien alors reprendre chacune la majesté de leurs manières. Point du tout, Mme. St. Ange reste toujours Marguerite et Mme. Depoix tout ce qu'il vous plaira. A l'exception de la dernière scène, cette actrice n'a pas été à la hauteur de son rôle.

Peut-être serait-il bon d'attendre une seconde représentation pour juger la musique de cet ouvrage. Je dirais dès aujourd'hui cependant l'impression qu'elle a produit sur moi. Quand on annonce les *Deux Reines*, opéra en un acte, de MM. Soulié et Arnould, je pensais que ces deux hommes d'esprit, avaient écrit quelques scènes pour donner à M. Monpou, l'occasion de faire entendre au théâtre quelques chants heureux, quelques motifs brillans et originaux, je ne pouvais pas espérer autre chose d'un *libretto* en un acte; mais grand a été mon désappointement, d'entendre une musique dont le principal caractère est la monotonie, souvent bruyante et visant à l'effet dramatique. — Ainsi pour commencer par l'ouverture, nous dirons qu'elle est d'une pâleur désespérante et d'un *vide idem*. Les couplets de Koeller, *Toi qui plus fort que l'onde*, ont quelque mélodie; mais ils sont toutefois sans caractère bien marqué, et j'aurais désiré de rencontrer dans l'expression des regrets du matelot quelque chose de plus coloré. — Le trio chanté par Marguerite, Koeller et Magnus, *Las! je suis une pauvre fille*, n'est peut-être pas sans mérite, mais il est beaucoup trop long, il nuit ainsi à l'intérêt dramatique. — L'entrée de Christine vient échauffer la scène. On y sent un moment la présence d'un esprit supérieur; on peut se dire: Voici une reine. Le final, qui commence par ces mots: *Chacun de nous à son serment fidèle*, ne manque pas de franchise et d'originalité. C'est, selon nous, le meilleur morceau de la partition. Les paroles de Christine, *Infâme perfidie*, sont notées avec énergie. La scène est ici fort animée et ne manque pas même d'une certaine grandeur. Les accents d'indignation de la reine, exaltent le dévouement de Banier et des siens, qui répondent par des accords pleins de fierté aux menaces des matelots danois. La voix de Marie s'élève dans ce conflit et ses accents calmes et purs promettent d'apaiser bientôt cet orage de tumultueuses passions. Toute cette situation est bien dessinée, bien rendue; mais à l'exception de ce morceau, nous le répétons, la musique de M. Monpou nous a paru pâle et sans cachet.

THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui lundi 26 septembre 1836, abonnement et entrées de faveur généralement suspendus.

La première représentation de la reprise de la MUETTE DE PORTICI, grand opéra en 5 actes, musique d'Auber.

DANSE, acte premier.

PAS DE DEUX, dansé par M. Hasard et Mlle. Murat.

Acte troisième, TARENTEILLE, dansé par MM. Hasard et Besancenot, Mmes. Murat et Max.

Précédé de la première représentation de la MARQUISE DE PRÉ-TINTAILLE, comédie-vaudeville en un acte de MM. Bayard et Dumanoir.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

UN JEUNE HOMME ayant déjà travaillé quelque temps sur un bureau, cherche à se placer. S'adresser au bureau de cette feuille. 99

M. DUMOULIN, facteur de pianos, rue sur Meuse, n. 445 seul dépositaire de la maison Roller et Blanchet, tient outre ces instrumens et ceux de sa fabrique, un choix de pianos de Pape, et en l'one de différens prix. Il continue à accorder les pianos et se charge de les réparer. 80

POUR CAUSE DE DÉPART.

A VENDRE

UN SUPERBE COUPÉ ayant peu roulé. S'adresser quai d'Avroi, n° 621. 73



GRILLE EN FER BATTU,

De deux mètres et demi de longueur.

Et une PORTE en barreau, ouvrant en 4 parties,

A VENDRE,

Quai de la Sauvenière, n. 9.

AU MAGASIN,

PLACE VERTE, N° 780, A LIÈGE.

On trouve UN ASSORTIMENT de QUELQUES MILLES CHALS BROCHÉS et IMPRIMÉS depuis le prix le plus bas jusqu'au prix le plus élevé. UN ASSORTIMENT de SOLERIE en GROS de NAPLE, marceline, poul de soie, satin ture, soie écossaise en toute couleur et qualité; grand assortiment de soie noire en deux aunes larges. Echarpes, colliers, fichus, foulards, cravates de soie noire et de fantaisie. Quelques cents pièces bengaline et cotonette fine à carreaux les dessins les plus nouveaux. Merinos broché et imprimé et uni en toute qualité. — Mille caleçons et gilets confectionnés en flanelle depuis fr. 2 50, jusqu'à fr. 15, idem Japans, gilets, caleçons en cachemire, en laine de France, tissé et tricoté. Bas de laine de France pour femmes, hommes et enfants. Très grand assortiment, idem tricoté. — Bas, chaussettes et gants de soie et demi soie à jour et uni, et toujours quantité de marchandises achetées au dessous du cours. Le tout au prix le plus bas possible.

Un dépôt de couvertures de laine fine. 45

AVIS. — ARPENTEURS.

Le gouverneur de la province de Liège, porte à la connaissance des personnes qui ont l'intention de subir l'examen requis pour pouvoir exercer la profession d'arpenteur, que la commission instituée par l'arrêté du 31 juillet 1835, pour procéder à l'examen de ces candidats, se réunira à l'hôtel du gouvernement, rue Agimont à Liège, le 17 octobre prochain, à dix heures du matin.

A Liège, le 22 septembre 1836. Baron VANDENSTEEN.

VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Le MERCREDI 5 octobre 1836, à onze heures du matin, M^e DUSART, notaire à Liège, exposera en vente aux enchères, en son étude, rue Féronstrée, UNE MAISON, située à Liège, rue derrière le Chœur St. Paul, n° 153, avec cour, fournil, etc. Elle est en très bon état et son loyer de 500 fr. est susceptible d'augmentation.

S'adresser en l'étude dudit notaire, où les titres sont déposés. 97

ETABLISSEMENT INDUSTRIEL

A VENDRE.

M. HERMANS fera vendre par le ministère de M^e DUSART, notaire, en son étude, rue Féronstrée à Liège, le LUNDI 17 octobre 1836, à 3 heures de relevée, un BEL ETABLISSEMENT SITUÉ A BAGATELLE, commune D'ARGENTEAU-SAROLAY, au bord et rive droite de la Meuse, à 2 lieues de Liège et à une lieue de Visé, composé d'une maison d'habitation avec beaux jardins anglais, légumes, prairies et bosquets en une seule pièce d'une contenance de trois hectares 35 ares 61 centiares, et de grands bâtiments servant 1° à une féculerie munie d'un manège, d'un moulin à raper les pommes de terre, de grands bacs, cuves et de tous les ustensiles nécessaires pour une grande amidonnerie;

2° à une distillerie d'eau de vie de féculé, montée dans le genre le plus moderne, meublée d'une chaudière à vapeur pour la décomposition; de deux alambics de onze hectolitres chacun avec leurs appareils distillatoires doubles et perfectionnés, composés chacun d'une capacité de cinq hectolitres; surmontés d'une colonne à plateaux (avec lesquels appareils en distillant ou rectifiant quelle que soit l'espèce des matières spiritueuses on obtient par une seconde distillation ou une première rectification, depuis le commencement de l'opération jusqu'à la fin, un esprit pur de trente-six degrés de France), avec tous leurs robinets de communication, tuyaux ascendants et descendants serpentins, etc., le tout en cuivre rouge, des pompes foulantes, cuves de fermentation de 33 hectolitres, citerne et autres pièces servant à l'usage général de la fabrique.

On pourrait avec avantage y réunir la fabrication de sucre de betteraves. Les bâtiments sont aussi propres à tous autres genres d'industrie.

La situation est riante, pittoresque, agréable et avantageuse.

S'adresser au notaire DUSART. 96

La COMMISSION ADMINISTRATIVE des HOSPICES CIVILS de LIÈGE, mettra le mercredi 5 octobre 1836, à 8 heures précises du matin, en ADJUDICATION publique au rabais, par soumissions, puis de vive voix et à l'extinction des feux, à la salle de ses séances, LA FOURNITURE d'une quantité considérable de pommes de terre de trois qualités: CORNES DE GATTE, BOULETS et CÂNELLES, en plusieurs lots. Le cahier des charges est à voir, tous les jours de 9 heures à midi, au secrétariat de ladite commission où les soumissions devront être remises au plus tard la veille de l'adjudication. Les seuls soumissionnaires seront admis à concourir. 98

M^e DUSART, notaire à Liège, fait savoir que le 13 octobre 1836, à 10 heures du matin LE BUREAU CENTRAL DE BIENFAISANCE DE LA VILLE DE LIÈGE, fera vendre en deux lots, dans la salle de ses séances rue Vinave d'Ile n° 42 en cette ville,

LA MAISON

connue sous le nom de MAISON DES PAUVRES EN ILE, située à Liège, rue Vinave d'Ile, n° 42, susdit.

Le 1^{er} lot, a une façade de 6 mètres 20 centimètres, une superficie de 119 mètres 4 centimètres et joint à Mad. Neuville;

Et le second a une façade de 7 mètres 50 centimètres, une superficie de 380 mètres 5 centimètres et joint à M. Mineur;

La mise à prix du 1^{er} lot est de 17,000 frs, et celui du second, de 33,000 frs.

S'adresser, pour prendre connaissance du plan et des conditions de la vente, tant en l'étude dudit notaire, qu'au local des pauvres en Ile. 73

AVIS POUR SURENCHÉRIR.

M^e DUSART, notaire à Liège, fait savoir que, par acte qu'il a reçu le 13 septembre 1836, il a VENDU, à la requête de la famille de Sarolea de Cheratte, une FERME d'origine patrimoniale, située en la commune de Cheratte, près de la Meuse, avec 60 bonniers 12 verges grandes de jardin, prairies et terres qui en forment l'exploitation, divisée en 35 lots qui ont été adjugés, savoir:

Le 1^{er} lot, composé du corps de ferme, avec 11 bonniers 8 verges grandes 7 petites, de jardin, verger, prairie et terre, pour

2me. lot.	1	3	9	terre, Grande-Waide,	25,000
3me.	»	3	15	prairie, Longpré,	2,000
4me.	»	14	6	terre, Grande-Waide,	1,500
5me.	»	1	3	id. id.	2,300
6me.	»	1	1	id. id.	2,450
7me.	»	2	18	id. id.	4,600
8me.	»	1	14	id. id.	2,900
9me.	»	1	12	id. id.	2,750
10me.	»	2	5	id. id.	4,000
11me.	»	1	7	id. id.	2,600
12me.	»	1	17	id. id.	2,200
13me.	»	2	19	id. id.	3,300
14me.	»	2	19	id. id.	3,000
15me.	»	2	14	id. id.	2,900
16me.	»	2	14	id. id.	3,250
17me.	»	8	13	verger, Waide au Poon,	1,000
18me.	»	1	2	pré, Au Cheval,	2,750
19me.	»	3	3	id. id.	6,000
20me.	»	2	15	id. id.	300
21me.	»	1	15	id. id.	2,000
22me.	»	1	15	id. id.	2,600
23me.	»	1	19	id. id.	2,100
24me.	»	1	17	id. id.	3,800
25me.	»	1	12	id. id.	1,850
26me.	»	8	19	id. id.	1,550
27me.	»	2	2	id. id.	4,000
28me.	»	2	3	id. id.	4,100
29me.	»	1	17	id. id.	240
30me.	»	2	2	id. id.	4,000
31me.	»	1	16	id. id.	210
32me.	»	6	18	id. id.	1,000
33me.	»	1	10	id. id.	2,700
34me.	»	8	13	pré, Bure à-Pré,	1,100
35me.	»	15	7	terre, Au Joway,	2,450

Total du détail fr. 108,700

En vertu des conditions de la vente, on peut, dans les vingt jours inclusivement, surenchérir d'un 20^e, soit les lots partiellement, soit la masse; et ce dernier cas arrivant, il y aura lieu, lors de la vente définitive, de réexposer la masse et ensuite le détail.

S'adresser audit notaire pour voir le plan et la formation des lots, ainsi que les conditions de la vente. 64

INSPECTION FORESTIÈRE DE LIÈGE.

Il sera procédé aux jours et lieux ci-après désignés, à la VENTE par adjudication publique des COUPES de BOIS domaniaux de l'ordinaire 1837; savoir:

1° A Liège, le 17 octobre 1836, à dix heures du matin des coupes situées dans l'arrondissement de Liège, etc.

2° A Huy, le 18 octobre 1836, à dix heures du matin, de celles situées dans l'arrondissement de Huy.

On peut obtenir tous les renseignements désirables chez les agents forestiers respectifs.

Liège, le 22 septembre 1836.

L'inspecteur forestier des provinces de Liège et de Limbourg, DECHESNE, l'aîné. 86

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le MARDI, 4 octobre prochain, à 11 heures du matin, en présence de MM. OPILOVEN, juge de paix des quartiers du Nord et de l'Est de la ville de Liège, et FRÉSART, greffier, en leur bureau rue Neuve, derrière le Palais, n° 443, il sera procédé par le ministère de M^e COURARD, notaire à Herstal, conformément à la loi du 12 juin 1816,

A la VENTE par licitation et aux enchères, d'une MAISON d'habitation, petit jardin à la suite, cour devant avec forge donnant sur la rue, situés en Lailhean, commune de Herstal, tenant le tout du midi au sieur Jean Warnant, et du nord à Gérard Dernouchamps.

L'on peut prendre connaissance des titres de propriétés et conditions de la vente, en l'étude du notaire susdit. 98

AVIS.

Il sera procédé le 30 de ce mois, à midi précis, au ministère de la guerre, à Bruxelles, à l'adjudication de la fourniture des DRAPS et SERGES nécessaires à l'armée, pendant l'exercice 1837.

Le cahier des charges auxquelles cette adjudication aura lieu, et des échantillons des étoffes, sont déposés à la 2^e division des bureaux de l'administration provinciale, où il pourra en être pris communication.

A Liège, le 13 septembre 1836.

BOURSES.

PARIS, LE 23 SEPTEMBRE.

Cinq pour cent.	104 80	Esp. D. diff. s. int.	0 00
Trois pour cent.	77 80	» Dt. pas. s. int.	5 78
Napl. Cert. Falc.	95 75	Belg. Empr. 1831	101 1/2
Esp. D. ac. 5 % J		Banque de Belg.	000 00
1 ^{er} nov.	20 00		

LONDRES, LE 22 SEPTEMBRE.

3 % consolidés . . .	88 3/8	Espagne. Cortès. . .	23 3/8
Bel. em. 1832 C. D.	100 0/0	Différées.	9 1/2
Holl. Dette active. .	50 5/8	Passives.	7 1/4
Portugais, 5 p. c. . .	51 1/2	Russie.	107 0/0
Id. 3 p. c.	33 0/0	Brsil. Emp. 1834.	80 0 0

AMSTERDAM, LE 24 SEPTEMBRE.

Holl. Dette active. .	99 3/4	Inscr. au gr. livre. .	64 3/4
Dito 2 1/2.	51 7/8	Certif. à Amst. . .	93 1/2
Différée.	1 1/2	Pologne. L. fl. 300f.	000 0/0
Billet de change . .	21 3/4	Lots de Rd. 50 f.	000 0/0
Syndic. d'amort. . .	94 1/2	Espagne. E. Ard.	23 7/8
» 3 1/2.	76 1/2	Dito grd.	00 0/0
Soc. de comm. P. B	180 1/2	Dette différ. anc.	9 3/4
» nouvelle.	000 0/0	» nouv.	00 0/0
Russie, H. et Cr. 5	102 3/4	» passive.	0 0/0
» 1829, 5	102 0/0	Autriche. Métal. 5.	98 1/2

ANVERS, LE 24 SEPTEMBRE.

ANVERS. Det. activ.	405 0/0	P. NAPLES. Cert. Falc.	00 0/0
» Det. différ.	44 0/0	ÉTAT-RO. Lev. 1832.	00 0/0
Emp. de 48 mill.	97 1/2	» à An. 1834.	00 0/0
HOLL. Dette active.	00		
Rente remboursab.	97 1/4		
AUTRICHE. Métall.	000 0/0		

CHANGES.

Amst., c. jours. . .	112 7/8 p. P
Rotterdam, idem . .	112 1/2 p. P
Paris, idem	118 7/8 p. P
» 2 mois.	113 3/4 p. P
» 3 mois.	114 1/2 p. P
» 4 mois.	115 1/4 p. P
» 5 mois.	116 1/2 p. P
» 6 mois.	117 1/4 p. P
» 7 mois.	118 1/2 p. P
» 8 mois.	119 1/4 p. P
» 9 mois.	120 1/2 p. P
» 10 mois.	121 1/4 p. P
» 11 mois.	122 1/2 p. P
» 12 mois.	123 1/4 p. P

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 24 SEPTEMBRE 1836.

Les fonds espagnols ont été très-faibles à notre bourse de ce jour.

Ardois ouvert 19 1/2 20 1/2 21 1/2 22 1/2 23 1/2 24 1/2 25 1/2 26 1/2 27 1/2 28 1/2 29 1/2 30 1/2

Primes à un mois 25 dont 1 % A.

DU 25.

On a fait très-peu d'affaires aujourd'hui.

Ardois ouvert 20 A; après 19 3/4 1/2 1/4 1/2 3/4 et resté 19 7/8 A.

BRUXELLES, LE 24 SEPTEMBRE.

Dette active.	00 0/0	Chemins de fer. . .	402 0/0	P
Emp. R., fin cour.	98 1/2	P. Fourn. des Vennes.	107 0/0	P
Emp. de 30 mill.	92 0/0	P. Chatelienau. . . .	146 0/0	P
Emp. dec. v. 1832.	109 1/4	P. St-Léonard.	000 0/0	P
Act. Société Gén.	810 0/0	P. Verreries Charleroi	114	A
So. de Com. de cvp.	136 0/0	P. Espérance.	120	A
Ban. de Belgique.	123 0/0	P. Dette active. Hol.	00 0/0	P
So. du c. de S.-O.	109 0/0	P. Synd. d'amort. . . .	00	
S. Hauts-Four.	150 0/0	P. Lost. r. av. coup.	00 0/0	P
Banq. fonc.	102 1/4	P. » inscrip.	97	P
S. du Cha. Flenu.	146 0/0	P. Métalliques.	100 3/4	P
Wasmé-Hornu.	104 0/0	P. Naples.	91 1/2	P
Sclessin.	131	P. Emp. Ard. 1835. . .	20 1/2	P
Société nationale.	130 0/0	P. D. différée.	0 0/0	P
Levant de Flenu.	144 0/0	P. Id. 1835.	0 0/0	P
Charb. d'Ougrée	118 1/2	P. Brsil. Rotsch.	00 0/0	P
Sars-Longchamps .	113 0/0	P. Rome.	69 1/2	P

VIENNE, LE 16 SEPTEMBRE.

Métalliques, 103 3/4. — Actions de la banque, 1346 0/0.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 23 SEPTEMBRE.

Le koff hanovrien Vr. Eta, v. de Toning, ch. de 580 barils colza. — Le schooner français Jean Bard, v. du Havre, ch. de 136 b. coton, 47 c. indigo, 16 bl. pierre blanche et 2 c. cigares. — Le p. belge Berger, v. de Londres, ch. de 42 c. sucre Brésil, 23 id. id. Havane, 7 bq. sucre, 332 s. sucre Manille, 102 s. café, 1 partie bois de teinture, 33 bq. huile, 12 c. et 1 bq. marchandises. — Le brick belge Bruxellois, v. de Liverpool, ch. de 336 tonnes sel. — Le ever danois Johanna Elisabeth, v. de Misted, ch. de 79 balles laines. — La barque hambourgeoise Courier de Hambourg, v. de Fernambouc, ch. de sucre et cuir. — Le hoeker belge Henriette, v. de Liverpool, ch. de sel.

DU 24.

Le pleyt belge Belle-Alliance, v. de Liverpool, ch. de 137 tonnes sel de roche, 30 balles coton et 6 caisses mécanique.

En vue. — Une barque danoise.

PLACE D'ANVERS, LE 24 SEPTEMBRE.

VENTES.

Sucre brut. — Il s'est traité 650 canastres Java, à fl. 22 1/4. — Sucre raffiné. — Environ 600 kilos lumps à prix non indiqué. — Café. — On a cité 350 balles St. Domingue, à 34 1/2 cents; 175 dito Batavia à prix divers; 75 dito Sumatra à 30 cents.

H. LIGNAC, Impr. du Journal n° 622, rue du Pot-d'Or, à Liège.